Conservation de la biodiversité, gestion durable des feux de végétation et valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) pour la résilience des écosystèmes

Aléas climatiques ciblés	Feux de végétation, sécheresse, dégradation des habitats
Secteurs concernés	Biodiversité ; forêts ; économie rurale (PFNL)
Type d'approche	Solutions fondées sur la nature + cogestion des aires protégées
Échelle d'intervention	Forêt classée ; zone riveraine ; filière
Fiches connexes	N°07 (gestion des feux) ; N°13 (savoirs endogènes)

1 DÉFINITION

Ensemble de pratiques associant la conservation de la biodiversité des forêts classées, la gestion durable des feux de végétation et la valorisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL : karité, néré, miel, moringa, plantes médicinales, champignons), dans un cadre de cogestion entre l'administration forestière et les communautés riveraines.

2 OBJECTIFS

- Protéger la biodiversité spécifique, et parfois endémique, des forêts classées et des écosystèmes fragiles
- Réduire l'impact des feux de végétation sur ces écosystèmes et sur les ressources qu'ils fournissent (faune, entomofaune, produits forestiers non ligneux)
- Structurer et valoriser durablement les filières de produits forestiers non ligneux (karité, néré, miel, moringa, plantes médicinales, champignons)
- Développer, en particulier pour les femmes, des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation des forêts classées
- Renforcer la gouvernance participative et la cogestion des aires protégées et des forêts classées avec les communautés riveraines

3 ZONE D'APPLICATION

Forêts classées et aires protégées de la région des Plateaux, notamment la forêt classée de Missahoé (1482 ha, préfecture de Kloto) et la forêt classée d'Assimé, ainsi que leurs zones riveraines de production et de collecte de produits forestiers non ligneux.

Documentation photographique – Zones vulnérables



Photo : image montrant la physionomie des forêts mieux protégées pour la conservation de la biodiversité locale
Localité : Godjin à Godjémé
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……



Photo : établissement des calendriers des feux précoces
Localité :
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : 20220241 Crédit : vert.togoinfo

4 MATÉRIEL ET MÉTHODES

4.1 Protection et restauration de la biodiversité des forêts classées

Matériel : plants d'espèces menacées et nourricières de la faune locale, matériel de mise en défens, outils de suivi par télédétection satellitaire.

Mode opératoire

1. Cartographier et suivre, par télédétection satellitaire, la dynamique du couvert végétal des aires protégées, comme cela a été réalisé sur plusieurs décennies pour la forêt classée de Missahoé
2. Restaurer les zones dégradées en priorité avec des espèces menacées et des plantes hôtes ou nourricières de la faune spécifique (par exemple les plantes nourricières des lépidoptères et coléoptères), puis les mettre en défens
3. Reboiser certains secteurs avec des plantes utiles génératrices de revenus à terme pour les communautés riveraines, en complément de la restauration écologique
4. Encadrer et réguler l'exploitation commerciale des espèces sensibles (par exemple la capture d'insectes destinés à l'exportation) par la sensibilisation des populations et un meilleur contrôle des pratiques de collecte

4.2 Gestion durable des feux de végétation dans les forêts classées et leur périphérie

Matériel : pare-feux, comités villageois anti-feux, équipements de protection (voir la fiche dédiée à la gestion des feux de végétation pour le détail des techniques).

Mode opératoire

1. Intégrer explicitement la protection contre les feux de brousse dans les plans d'aménagement participatif des forêts classées, par exemple à travers une bande périphérique protégée et enrichie sur une centaine de mètres autour du massif
2. Coordonner les comités villageois anti-feux riverains avec les gestionnaires de l'aire protégée pour une surveillance et une intervention coordonnée
3. Sensibiliser les populations sur le lien direct entre la récurrence des feux et l'appauvrissement des ressources en produits forestiers non ligneux et en biodiversité

4.3 Structuration et valorisation des filières de produits forestiers non ligneux

Matériel : équipements de transformation (concasseurs et broyeurs de noix de karité, séchoirs solaires, torréfacteurs d'amandes, malaxeurs de savon), guides techniques de production et de transformation, pépinières communautaires.

Mode opératoire

1. Organiser et former, dans les villages riverains des forêts classées, des groupements de producteurs par filière (miel, champignons, karité (*Vitellaria paradoxa)*, néré (*Parkia biglobosa)*, moringa (*Moringa oleifera)*, plantes médicinales)
2. Équiper les groupements de femmes transformatrices en matériel adapté afin de réduire la pénibilité du travail et d'améliorer la qualité et la compétitivité des produits transformés
3. Appliquer les guides techniques nationaux de production et de transformation du néré, du karité et du moringa, élaborés dans le cadre du programme national de gestion durable des PFNL
4. Développer des pépinières communautaires pour la régénération des espèces PFNL les plus sollicitées, réduisant ainsi la pression sur les peuplements naturels

4.4 Gouvernance participative et cogestion des aires protégées

Matériel : plans d'aménagement participatif, cadre de cogestion formalisé (comités locaux de gestion).

Mode opératoire

1. Instaurer un cadre de cogestion associant l'administration forestière et les communautés riveraines pour l'aménagement de chaque forêt classée
2. Élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatifs définissant clairement les usages autorisés, les zones de protection stricte et les zones tampons de valorisation des PFNL
3. S'appuyer sur les nouvelles structures nationales de gestion des aires protégées pour renforcer durablement la surveillance et l'accompagnement technique
4. Assurer un suivi partagé, entre acteurs étatiques et communautaires, de l'état de la biodiversité et de la disponibilité des produits forestiers non ligneux

5 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Activité / mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Saison des pluies (indicative)												
Restauration écologique et plantations												

Activité / mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Ouverture des pare-feux									■	■		
Récolte des noix de karité					■	■	■	■				
Récolte du miel (selon la miellée)		■	■	■								
Collecte des champignons				■	■							
Suivi de la biodiversité	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ période principale ■ activité continue / d'appoint ■ saison des pluies (régime de transition subéquatorial/tropical humide : pluies de mars à octobre)

La restauration écologique et les plantations dans les zones dégradées ont lieu au début de la saison des pluies. L'ouverture des pares-feux et le lancement des campagnes de lutte contre les feux de végétation doivent intervenir avant la fin du mois d'octobre, conformément au calendrier national de lutte contre les feux de brousse. La récolte des principaux produits forestiers non ligneux suit un calendrier propre à chaque produit : récolte des noix de karité pendant la saison des pluies, récolte du miel principalement en fin de saison sèche et en début de saison des pluies, selon la miellée locale, et collecte des champignons en début de saison des pluies. Le suivi de la biodiversité (télédétection, inventaires de terrain) est assuré en continu tout au long de l'année.

6 AVANTAGES ET CONTRAINTES

Avantages et co-bénéfices	Contraintes et limites
▪ Préservation d'espèces rares, menacées et parfois endémiques, ainsi que de leurs habitats forestiers ▪ Réduction des surfaces brûlées et de la dégradation continue des forêts classées ▪ Diversification et sécurisation des revenus des ménages riverains, en particulier des femmes transformatrices de produits forestiers non ligneux ▪ Amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits transformés (karité, miel, moringa) sur les marchés national et international ▪ Renforcement de l'appropriation locale et de la durabilité de la gestion des aires protégées grâce à la cogestion communautaire	▪ Dégradation historique déjà importante de plusieurs forêts classées depuis les années 1990, rendant la restauration longue et coûteuse ▪ Faible proportion d'aires protégées réellement classées selon les catégories internationales de gestion (19 sur 83 aires déclarées au Togo) ▪ Pressions persistantes sur la biodiversité : exploitation commerciale non régulée de certaines espèces (par exemple la capture d'insectes pour l'exportation), usage de pesticides à proximité des zones protégées ▪ Modes de prélèvement des produits forestiers non ligneux pas toujours durables, faute d'un encadrement technique suffisant ▪ Financement des projets de restauration et de cogestion encore largement dépendant de partenaires internationaux et de projets à durée limitée, posant la question de la pérennité des acquis

7 INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

N°	Indicateur proposé (unité) ; méthode et fréquence de mesure
I1	Évolution du couvert forestier des aires protégées (ha, %) ; analyse diachronique par télédétection tous les 3 à 5 ans.
I2	Richesse spécifique et abondance d'espèces indicatrices (flore ligneuse, lépidoptères) sur placettes permanentes.
I3	Superficie brûlée annuellement dans les forêts classées et leur bande périphérique (ha).
I4	Volume commercialisé et revenu issu des PFNL par groupement (FCFA/an), dont part revenant aux femmes (%).

Indicateurs proposés à titre indicatif, à ajuster selon la situation de référence et les moyens de suivi disponibles.

8 SITES DE RÉFÉRENCE

Documentation photographique – Sites de réussite



Photo : production et conditionnement du miel forestier comme bénéfice direct de la foresterie communautaire
Localité : d'Agbédougbé
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : 2021 Crédit : LBEV-UL

Localité : ……
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……

9 RÉFÉRENCES

[1] Akakpo, K. M., Quensière, J., Gadal, S., Kossi, A., & Kokou, K. (2017). Caractérisation et dynamique spatiale de la couverture végétale dans les aires protégées du Togo: étude par télédétection satellitaire de la forêt classée de Missahoé dans la région des plateaux. *Revue internationale de géomatique, aménagement et gestion des ressources*, 1(1), 181–194.

[2] Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). *Gestion durable de l'entomofaune dans la forêt classée de Missahoé (restauration de 50 ha, reboisement de 25 ha, sensibilisation de 7000 personnes)*.

[3] Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). *Valorisation de la biodiversité de la forêt classée d'Assimé (900 ha protégés, cogestion depuis 2008, groupements de producteurs de miel, de champignons et pépiniéristes)*.

[4] Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo / FAO. *Les PFNL méritent d'être valorisés et Projet TCP/TOG/3704 : Appui à l'élaboration du programme national de gestion durable des produits forestiers non ligneux au Togo (néré, karité, moringa, miel, plantes médicinales)*.